Baki Badaf
Les Maîtres du Daf

Cahier de l'élève
Berakhot Chapitre 2
Leçon 01

De Daf 13a Ligne 33 " Haya Koré"

à Daf 13a Ligne 38 "Lekhol Adam"

Synopsis

La première Michna du 2ème chapitre de Berakhot "Haya Koré BaTorah" aborde différents Dinim (règles) concernant l'acquittement de la Mitsva de lecture du Chema. Dans ce premier texte d'étude, nous aborderons la concentration et les interruptions autorisées pendant la lecture du Chema.

Point technique de la leçon

Apprendre à définir les 4 éléments fondamentaux d'un enseignement de référence

Lien vers la leçon en ligne

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés,
Reproduction et exploitation interdites sans autorisation de l'auteur

1. Je lis le texte

Lisez plusieurs fois à voix haute la phrase de droite puis la phrase de gauche jusqu'à lire les 2 phrases de la même manière.

Texte sans les voyelles	Texte avec les voyelles
היה קורא בתורה והגיע זמן המקרא	הָיָה קוֹרֵא בַּתּוֹרָה וְהִגִּיעַ זְמַן הַמִּקְרָא
אם כוון לבו יצא	אִם כִּוֵּון לִבּוֹ יָצָא
בפרקים שואל מפני הכבוד ומשיב	בַּפְּרָקִים שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַכָּבוֹד וּמֵשִׁיב
ובאמצע שואל מפני היראה ומשיב	וּבָאֶמְצַע שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַיִּרְאָה וּמֵשִׁיב
דברי רבי מאיר	דִּבְרֵי רַבִּי מֵאִיר
רבי יהודה אומר	רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר
באמצע שואל מפני היראה	בָּאֶמְצַע שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַיִּרְאָה
ומשיב מפני הכבוד	וּמֵשִׁיב מִפְּנֵי הַכָּבוֹד
ובפרקים שואל מפני הכבוד	וּבַפְּרָקִים שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַכָּבוֹד
ומשיב שלום לכל אדם	וּמֵשִׁיב שָׁלוֹם לְכָל אָדָם

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

2. Je traduis les mots

Cachez la traduction, devinez le mot, la phrase, vérifiez, jusqu'à mémoriser la traduction.

הַמִּקְרָא	זְמַן	וְהִגִּיעַ	בַּתּוֹרָה	קוֹרֵא	הָיָה
La lecture	Le temps	Et est arrivé	Dans la Torah	Il lit	Il était
Il lisait dans la Torah lorsqu'est arrivé le temps de la lecture du Chema					

יָצָא	לִבּוֹ	כִּוֵּון	אִם
il est sorti	Son cœur	Il a dirigé	Si
S'il a eu l'intention du cœur, il est acquitté			

וּמֵשִׁיב	הַכָּבוֹד	מִפְּנֵי	שׁוֹאֵל	בַּפְּרָקִים
Et répond	Le respect	À cause de	Il demande	Entre les chapitres.
Entre les chapitres, il salue lui-même par respect et répond,				

וּמֵשִׁיב	הַיִּרְאָה	מִפְּנֵי	שׁוֹאֵל	וּבָאֶמְצַע
Et il répond	La crainte	À cause de	Il demande	Et au milieu
Et au milieu des chapitres, il salue lui-même par crainte et répond				

מֵאִיר	רַבִּי	דִּבְרֵי
Méir	Rabbi	Paroles de
d'après les paroles de Rabbi Méir		

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

אוֹמֵר	יְהוּדָה	רַבִּי
Il dit	Yehouda	Rabbi
Rabbi Yehouda dit :		

הַיִּרְאָה	מִפְּנֵי	שׁוֹאֵל	בְּאֶמְצַע
La crainte	À cause de	Il demande	Au milieu
Au milieu d'un chapitre, il salue de lui-même à cause de la crainte			

הַכָּבוֹד	מִפְּנֵי	וּמֵשִׁיב
Le respect	À cause de	Et répond
Et répond à cause du respect		

הַכָּבוֹד	מִפְּנֵי	שׁוֹאֵל	וּבַפְּרָקִים
Le respect	À cause de	Il demande	Et entre les chapitres.
Et entre les chapitres, il salue de lui-même à cause du respect			

אָדָם	לְכָל	שָׁלוֹם	וּמֵשִׁיב
Un homme	À tout	Salut	Et répond
Et répond « Salut » à tout homme.			

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

3. Je comprends le Pchat

❶ ה"היה א"קורא בתורה והגיע זמן המקרא ❷ אם כוון לבו ❸ יצא ❹ בפרקים שואל מפני הכבוד ומשיב ❺ ובאמצע שואל מפני היראה ומשיב ❻ דברי ר' מאיר ❼ ר' יהודה אומר ב"באמצע שואל מפני היראה ומשיב מפני הכבוד ובפרקים שואל מפני הכבוד ומשיב שלום לכל אדם

1. La Michna introduit un premier Din : l'intention (la Kavana) dans la lecture du Chema.

- Le mot "Haya Koré" est plutôt descriptif et indique l'introduction d'un cas halakhique (appelé "Mikré" en hébreu).
- Pour introduire ce Din, elle cite le cas (le Mikré) de quelqu'un qui était en train de lire le texte du Chéma dans un Séfer Torah (on ne sait pas si son but était de s'acquitter de la Mitsva), quand survient l'heure de l'acquittement de la Mitsva de lire le Chéma.
- Il y a ici une question sous-entendue : puisque sa lecture se trouve maintenant dans les conditions horaires d'acquittement de la Mitsva, cette lecture l'acquitte-t-elle de la Mitsva ?

2. La Michna énonce une condition à l'acquittement de la Mitsva dans ce cas particulier.

- Le mot "Im" introduit ici une condition, mais peut parfois introduire une supposition.
- S'il a eu "l'intention du cœur", ce qu'on appelle en hébreu "la Kavana".
- La Michna ne précise pas si elle parle de l'intention de lire le Chéma pour s'acquitter, ou d'avoir conscience d'accomplir l'acte de lire, indépendamment de la Mitsva de lire le Chéma. Ce point fera l'objet d'une discussion dans la Guémara.

3. La Michna dévoile le Din de celui qui remplit la condition en ayant eu "l'intention du cœur".

- "Il est acquitté, à condition qu'il ait eu "l'intention du cœur". Il semble donc que d'après cette Michna, il y aurait une nécessité d'avoir l'intention pour s'acquitter de la lecture du Chéma. Mais de quelle intention s'agit-il ? Cela sera l'objet d'une discussion dans la Guémara.

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

4. La Michna introduit un second Din : l'autorisation d'interrompre sa lecture du Chéma pour saluer, à certains passages du Chéma, selon la personne qui se présente à nous.

- **Premier cas :** "BaPrakim", entre 2 chapitres du Chéma.
 - . "Choel" : il dit bonjour de lui-même à celui envers qui, il doit du respect (par exemple son père, son Rav).
 - . "Méchiv" : il répond au salut de quelqu'un. La Michna ne précise pas la raison de l'autorisation dans ce cas, mais il semble que cela soit également à celui envers qui, il doit du respect.

5. La Michna poursuit avec un deuxième cas d'interruptions permises

- **Deuxième cas :** "BaEmtsa", au milieu d'un chapitre du Chéma.
 - "Choel" : il dit bonjour de lui-même à celui qu'il craint (un homme violent, un roi qui peut décider un mauvais décret sur la personne),
 - "Méchiv" : il répond au salut de quelqu'un. La Michna ne précise pas la raison de l'autorisation dans ce cas mais il semble que cela soit également à celui qu'il craint.

6. La Michna cite l'auteur des Dinim précédents : Rabbi Meir

- "Divré Rabbi Méir" signifie "Selon les paroles, selon l'avis de Rabbi Méir".

7. La Michna développe le même sujet, mais énonce les Dinim selon un Tana différent : Rabbi Yéhouda

- Puisqu'un second Tana énonce d'autres Dinim dans le même Mikré (cas Halakhique), on en déduit qu'il existe un désaccord (une Ma'hloket) entre Tanaïm dans cette Michna au sujet des Dinim.
- Les Dinim selon Rabbi Yéhouda seront détaillés plus bas dans le tableau récapitulatif.

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

Ces étapes nous amènent à construire le tableau des Dinim suivant:

	Cas (Mikre)	Règle (Din)	Rav	Raison (Taam)
1	Est-on quitte de la lecture du Chéma si on le lit dans le Séfer Torah sans forcément vouloir s'acquitter de la Mitsva ?	Oui, on est acquitté	Tana Kama anonyme (En général, Rabanane)	À condition de lire avec Kavana (intention du cœur)
2	Est-il permis d'interrompre sa lecture du Chéma ? (Où et pour quelle raison)	Permis entre les chapitres de saluer et répondre	Rabbi Meir	Pa respect
		Permis au milieu d'un chapitre de saluer et répondre	Rabbi Meir	Par crainte
		Permis au milieu d'un chapitre de saluer	Rabbi Yehouda	Par crainte
		Permis au milieu d'un chapitre de répondre	Rabbi Yehouda	Par respect
		Permis entre les chapitres de saluer	Rabbi Yehouda	Par respect
		Permis entre les chapitres de répondre	Rabbi Yehouda	A tout homme

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés

4. J'approfondis mes connaissances

Apprendre à définir les 4 éléments fondamentaux d'un enseignement de référence

Notre texte d'étude est une **Michna** et constitue **ce qu'on appelle un enseignement de référence**, du fait qu'il sera le texte auquel la Guémara va se référer pour mener son enquête Talmudique.

Chaque enseignement de référence se compose au minimum de 4 éléments fondamentaux :

- le **Din**,
- le **Mikré**,
- le **Rav** et
- le **Taam**, ce dernier n'étant pas toujours cité.

D'autres types de textes comme la Beraïta, la Tossefta ou la Memra pourront constituer des enseignements de référence.

Élément fondamental	Définition
Le Mikré (le cas)	Décrit le sujet et les éléments de la situation Halakhique dont il est question.
Le Din (la règle du cas)	Tranche le statut ou la conduite à suivre dans le cas décrit, ainsi que les obligations, droits, autorisations, qui reviennent à celui qui subit le Din (personne, objet, animal...).
Le Taam (la raison du Din)	Raison qui motive le Rav à trancher la règle dans le cas, qui justifie la manière dont le Rav a tranché le Din, qui permet de comprendre pourquoi le Din est ainsi et pas autrement.
Le Rav (l'auteur du Din)	Dit le Din dans le Mikré d'après le Taam.

Fin

Parce que l'erreur est humaine, je vous invite à me signaler rapidement toute erreur que je n'aurais pas vue, afin de la corriger au plus vite pour tout le monde. Merci et Me'hila d'avance.

https://bakibadaf.com/
Tous droits réservés